



## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques

Les stades ont peu évolué par rapport à la semaine dernière. Sur les rameaux non gelés, le stade "boutons floraux agglomérés" est atteint dans la majorité des situations. Les parcelles les plus tardives de Fer servadou sont au stade "2 à 3 feuilles étalées, grappes visibles" et les parcelles les plus avancées de Loin de l'oeil et de Duras ont atteint le stade "7 à 8 feuilles étalées, boutons floraux agglomérés".

Sur les parcelles gelées, lorsque la reprise est amorcée le stade des contre-bourgeons varie de "gonflement" à "pointe verte". Les pampres semblent plus nombreuses sur les souches.



Boutons floraux agglomérés sur Gamay.

## DONNEES METEOROLOGIQUES

Le cumul des pluies de la semaine dernière varie de 8,5 mm sur le secteur de Cunac à 22 mm sur le secteur de Cadalen. Pour la semaine en cours, un peu de pluie est annoncée pour mercredi et du vent pouvant être fort pour vendredi et le weekend. Ensuite des pluies orageuses sont prévues à partir de dimanche soir.

## MILDIOU

### Analyse de risque

#### Modélisation :

Les tous premiers oeufs ont été modélisés comme étant mûrs le 18 avril.

La maturité de la masse des oeufs a été modélisée entre le 29 avril et le 2 mai sur les secteurs de Cadalen, Cunac et Rabastens. Sur les secteurs de Gaillac et Le Verdier, la maturité de la masse des oeufs est modélisée autour du 5-6 mai et le 8 mai sur le secteur de Cestayrols.

Les pluies de la semaine dernière n'ont pas été suffisantes, aucune contamination pré-épidémique et épidémique n'a été modélisée.

Sur l'ensemble des secteurs, il faudrait un cumul de 30 mm pour déclencher des contaminations pré-épidémiques et plus de 40 mm pour engendrer des contaminations épidémiques, lorsque la maturité des oeufs est atteinte.

### Préconisations

Des pluies sont prévues en fin de semaine, la maturité de la masse des oeufs sera atteinte sur tous les secteurs. Des contaminations épidémiques peuvent se produire si le cumul de pluie dépasse 40 mm. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant la pluie si nécessaire.

#### Produits de contact:

- \* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)
- \* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications)

\* Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (4 applications max) **CMR, ZNT=50m**

#### Produits systémiques:

\* Enervin, Privest, amétoctradine/métiramézol, 2,5kg/ha (2 applications max)

\* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications max)

\* Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8 L/ha (2 applications max)

\* Roxam Combi, Unikat, zoxamide/mancozèbe, 2kg/ha (3 applications max), **CMR, ZNT50m**

\* Eperon Pépète, Ridomil goldMZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT50m**

\* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact biocontrôle

\* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact biocontrôle

\* Futura, phosphonate de potassium/dithianon, 4l/ha (4 applications max), **CMR**

**Données optidose : 40% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

#### Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

### A retenir

La maturité de la masse des oeufs sera atteinte en fin de semaine sur tous les secteurs.

## BLACK-ROT

## Analyse de risque

Sur les rameaux et parcelles non gelées, la période de risque est en cours. Les pluies orageuses prévues à partir de dimanche soir peuvent engendrer des contaminations, surveillez plus particulièrement les parcelles à historique.

## Préconisations

**Des pluies orageuses sont annoncées, elles pourraient engendrer des contaminations. Intervenez avant les pluies sur les parcelles non gelées. Soyez vigilants sur les parcelles présentant des facteurs à risques (taille rase et dégâts en 2020).**

\* Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max)

\* Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (dose homologuée), (4 applications max) **CMR, ZNT=50m**

\* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame- zn, 2,5kg/ha (2 applications max)

\* Roxam Combi, Unikat, zoxamide/mancozèbe, 2kg/ha, (3 applications max), **CMR, ZNT50m**

\* Eperon Pépîte, RidomilGoldMZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT50m**

\* Futura, phosphonate/dithianon, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

## Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha. Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

## A retenir

Des contaminations sont possibles lors des prochaines pluies.

## OIDIUM

## Analyse de risque

Le stade "2-3 feuilles étalées" est dépassé sur la majorité des parcelles non gelées. Ce stade déclenche les interventions sur les parcelles sensibles ou ayant subi de fortes attaques l'année dernière.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection. Le stade d'intervention sera atteint la semaine prochaine dans les situations les plus précoces.

## Préconisations

**La période de sensibilité est en cours, intervenez sur les parcelles non gelées.**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Dispers, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

## Spécialités à base de Benzophénone.

\* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

## Familles des IDM: recommandation 2 applications/an.

\* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

\* Formose, Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

\* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

\* Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)

## Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

## A retenir

Protégez les parcelles.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

## Observations

Les captures se poursuivent sur de nombreux secteurs et les pontes se généralisent.

## Analyse de risque

Pensez à relever les pièges. Les données de piégeage permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

## Préconisations

**Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.**

Le dépôt des pontes est en cours.

## Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

## A retenir

Relevez les pièges.

## ERINOSE

## Analyse de risque

## Symptômes

Formation de boursouflures sur la face supérieure des feuilles, elles prennent souvent une couleur rouge.

## Nuisibilité

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytopte) se développe de manière importante. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence.

## Au vignoble

Des symptômes sont toujours observés. Avec la croissance des rameaux, ils commencent à se diluer.

## A retenir

Intervenez seulement sur les parcelles sensibles.

## Préconisations

**Le stade d'intervention est dépassé sur les parcelles non gelées. Sur les parcelles gelées, intervenir au stade "pointe verte".** Sur les parcelles à historique (type Muscadelle), un à deux traitements précoces au soufre mouillable permettent de limiter les populations.

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)

Lorsque la cible est l'érinose, le nombre d'application maximum est de 4 pour Héliosoufre, elle est de 1 pour les autres spécialités à base de soufre.

## Alternatives

Favoriser les populations de typhlodromes.

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.



## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES 21

Bienvenue sur le site Optidose® de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)  
Vous êtes le 2937ème utilisateur et 15612 pages du site ont été consultées depuis le début de l'année.

1 - Risque sur votre parcelle 2 - Etat de votre parcelle 3 - Paramétrage du pulvérisateur 4 - Résultats du calcul de doses

Choisissez votre commune pour obtenir une évaluation indicative des risques de mildiou et d'oïdium :

Département : 81 - TARN Commune : GAILLAC

Distance Centre commune - Point de calcul : 3,7 km  
Date du dernier calcul : 29/04/2020

Risque très faible  
2 Risque faible  
3 Risque moyen  
4 Risque fort

Evaluation du risque de maladies sur votre commune (en fonction des jours)

Maladie	Risque calculé avec données météo observées						
	J-7	J-6	J-5	J-4	J-3	J-2	J-1
Mildiou	2	2	2	2	2	2	2
Oïdium	3	3	3	3	3	3	3

Entrez les valeurs de risque que vous retenez pour chacune des maladies :

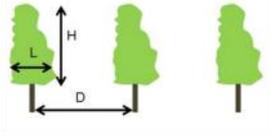
Risque Mildiou : Faible Risque Oïdium : Moyen **Valider mes risques retenus**

Ecran 1: Le risque sur sur votre parcelle

1 - Risque sur votre parcelle 2 - Etat de votre parcelle 3 - Paramétrage du pulvérisateur 4 - Résultats du calcul de doses

Paramètres de votre vigne

Stade phénologique : bf agglomérés (G)



D - Inter-Rang : 2,2 mètres  
H - Hauteur de feuillage : 0,3 mètres  
L - Largeur de feuillage : 0,2 mètres  
Volume de haie foliaire (TRV) : 273 m³/ha

Sensibilité de votre parcelle au mildiou : Normal  
Sensibilité de votre parcelle à l'oïdium : Normal

**Valider**

Ecran 2: Etat de votre parcelle

1 - Risque sur votre parcelle 2 - Etat de votre parcelle 3 - Paramétrage du pulvérisateur 4 - Résultats du calcul de doses

Paramétrage sur le pulvérisateur

Attention, il n'y a pas de facteur de réduction possible si le traitement :

- n'est pas réalisé en face par face c'est-à-dire si chaque face du paysage ne reçoit pas directement le traitement : les dépôts sur la face indirectement traités sont alors trop faibles pour assurer une efficacité suffisante.
- la vitesse d'avancement est supérieure à 5,5 km/h

Réduction de la dose liée à la performance de votre pulvérisateur, de son réglage et de votre mode de traitement : 0 % **Valider**

Ecran 3: Paramétrage du pulvérisateur

1 - Risque sur votre parcelle 2 - Etat de votre parcelle 3 - Paramétrage du pulvérisateur 4 - Résultats du calcul de doses

Paramètres utilisés pour le calcul :

Calcul réalisé pour :	Vignoble complet
Région concernée	Sud-Ouest
Risque lot/parcelle retenu mildiou	Faible
Risque lot/parcelle retenu oïdium	Moyen
Stade phénologique	bf agglomérés (G)
Volume de haie foliaire	273
Sensibilité lot ou parcelle/mildiou	Moyenne
Sensibilité lot ou parcelle/oïdium	Moyenne
Doses à utiliser (en % de la dose homologuée)	
pour le traitement du mildiou :	20 %
pour le traitement de l'oïdium :	40 %

Obtenir le récapitulatif des calculs au format PDF

**Retour à l'accueil** **Nouveau calcul**

Ecran 4: Résultats du calcul de doses

## Optidose: un outil pour diminuer les quantités de produits phytosanitaires

**Outil d'aide à la décision:**

Optidose est une méthode mise au point par l'IFV, elle permet d'adapter les doses de fongicides utilisés contre le mildiou et l'oïdium. L'objectif est de diminuer les quantités de produits phytosanitaires tout en permettant de conserver un niveau de protection satisfaisant. La dose de produit est modulée en fonction du stade phénologique de la vigne, de la surface réelle du végétal à protéger et de la pression parasitaire estimée par les modèles de prévision utilisés par l'IFV.

Les règles de décisions sont adaptées au contexte de chaque région.

Pour la mise en pratique de cet outil, il est important d'avoir un pulvérisateur bien réglé et l'utilisation d'appareils face par face est recommandée.

La modulation, permet de réduire significativement la dose des produits lors des premiers traitements, lorsque le volume de végétation est réduit.

Lien pour accéder à l'outil d'aide à la décision Optidose: <https://www.vignevin-picure.com/index.php/fre/optidose2/optidose>

**Optidose, les types de pulvérisateurs recommandés:**

Les pulvérisateurs les plus adaptés pour la réduction de dose sont :

- **Les panneaux récupérateurs** à jet porté équipés de buses à fente et à injection d'air sont les plus performants. Il est possible de réduire les doses de produits en début de végétation et en pleine végétation. De plus, cette réduction va s'ajouter à la récupération de bouillie. Ces appareils sont les plus performants pour réduire la dérive.

- **La rampe pour les premiers traitements**, avec ce type de matériel, la qualité de la pulvérisation est optimale en début de végétation. Il est possible de réduire les doses sans risque.

- **Les appareils face par face à jet porté ou pneumatique**, la pulvérisation est de très bonne qualité, en début de végétation et en pleine végétation, les doses de produits peuvent être réduites.

Les appareils face par face à jet porté équipés de buses à injection d'air sont les plus performants, ils permettent de réduire significativement le risque de dérive.

Pour les panneaux récupérateurs et les appareils face par face, il est nécessaire de fermer les buses et diffuseurs inutiles en début de végétation.

## DIVERS

**Thrips:** Des dégâts ont été observés la semaine dernière sur le secteur de Florentin.



**Larves de coccinelles:**  
Des larves sont observées sur les parcelles.

*Prochain bulletin le 11 mai*

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/liste\\_alternatives\\_prophylaxie\\_2019.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

*Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.*

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 07.80.56.95.60

